

Une main pour arrêter le glas

Robert MALVAL

La Constitution de 1987 fut votée dans l'enthousiasme par une majorité de citoyens haïtiens, dont l'auteur fut du nombre. Après 30 ans de totalitarisme fasciste, elle fut accueillie comme un rempart contre le retour au pouvoir absolu. Par la suite, certains de ses articles apparaîtront comme une aberration. L'instauration du Primo-ministère, institution inédite, si opposée à nos traditions politiques, demeure une création absurde tant que ce qui devait lui conférer légitimité et cohérence, à savoir de grands partis politiques assez forts pour donner corps au principe de cohabitation en cas de majorité parlementaire, ne devienne une réalité durable sur l'échiquier politique.



Louisiane SAINT-FLEURANT, *Flore à l'arbre de vie*, 2001

Quand un pays passe, sans transition, de l'inculture politique à la politisation extrême de tous les courants d'opinion; du système de parti unique à la multiplication de groupuscules porteurs de revendications multiples et cultivant l'esprit de rivalité et de division; d'un ordre politique homogène à l'affirmation de sensibilités diverses, il eut fallu une charte fondamentale assurant l'équilibre des pouvoirs. Or, les constituants de 1987, en consacrant l'hégémonie du Parlement dans une société sans traditions parlementaires et en affaiblissant l'Exécutif en le scindant, ont malgré eux, ouvert la voie aux imposteurs et aux opportunistes de tous bords.

❧ Calquée dans ses grandes lignes sur la Constitution de la V^{ème} République française, la nôtre ne pouvait répondre aux exigences de l'heure

Deux tendances ont caractérisé la Constituante de 1987 : une s'inspirant ostensiblement du libéralisme des années 1870, seule période de l'histoire d'Haïti qui vit le triomphe du parlementarisme et qui dura peu; l'autre, dont les principaux représentants avaient connu l'arbitraire de l'incarcération ou de

l'exil, puisait sa source dans la volonté d'écarter des allées du pouvoir, les tenants du régime déchu. Un seul lien les unifiait : le refus de l'autoritarisme. L'obsession du retour possible de la dictature les porta à inventer un modèle politique radicalement différent de tout ce que le pays avait connu. Calquée dans ses grandes lignes sur la Constitution de la V^{ème} République française, la nôtre ne pouvait répondre aux exigences de l'heure.

En effet, le modèle avait été conçu en 1959 pour accommoder l'exercice du pouvoir avec l'impérieuse nécessité de sauvegarder les institutions républicaines au moment où un grand péril menaçait la France. Pour cela, il lui fallait un Exécutif fort au sortir de la période d'émiettement politique propre à la IV^{ème} République. En bref, la Constitution de la V^{ème} République, qui inspira la nôtre, fut taillée sur mesure pour la gestion d'une situation exceptionnelle par un homme d'exception, Charles de Gaulle. Il est à noter que parmi tous ses successeurs, seul François Mitterrand, en raison de sa propre dimension historique, a pu œuvrer, sans grandes contraintes, dans le cadre d'une telle chartre. C'est que les deux hommes, investis d'une mission régénératrice, pour l'un la France, pour l'autre la gauche française, ont pu confier à l'intendance, c'est-à-dire au chef du gouvernement, le soin de gérer les affaires courantes. Celui-ci, qu'il fut Pompidou sous de Gaulle ou Fabius sous Mitterrand, pour ne citer que ces deux-là, avait pu se créer un espace de pouvoir qui lui conféra une certaine autorité.

Chez nous, la situation fut autre. Jean-Bertrand Aristide, premier Président élu démocratiquement sous l'égide de la nouvelle Constitution, a voulu se forger une mystique qui n'a pas résisté à l'épreuve du pouvoir.

Jouissant d'une grande popularité, il se laissa d'emblée tenter de soumettre à sa volonté toutes les institutions du pays. Il tomba vite dans l'ornière du pouvoir personnel sans grande capacité à l'exercer, surtout sans l'aseoir sur un parti organisé et hiérarchisé par crainte de devenir le jouet d'un appareil. Le résultat fut que ce pouvoir, fondé sur l'image personnelle du chef de l'État, se détériora au fur et à mesure que cette image devenait écornée. Seul le coup d'État du 30 septembre 1991 sauva le nouvel élu de la déroute politique.

C'est Toussaint Louverture revenant du Fort-de-Joux

L'effondrement du communisme la même année favorisa la restauration du pouvoir d'Aristide qui, après trois ans passés à Washington, avait acquis une stature internationale. Fort d'une adhésion active dans la grande majorité de la population et de sa carrure nouvelle, il aurait pu se fixer pour tâche de donner un souffle nouveau aux institutions fraîchement créées et rendre ainsi un inestimable service à la nation haïtienne, c'est-à-dire régénérer le pays au lieu de chercher à le dominer.

Dès la signature de l'accord de l'Île des Gouverneurs en 1993 qui consacra le principe du retour à l'ordre constitutionnel en Haïti, nous étions un certain nombre à considérer la remise en selle d'Aristide comme une seconde chance qu'offrait l'Histoire à notre pays. Le dimanche 3 juillet 1993, juste après que le Président eut signé l'accord, un membre de sa délégation s'écria : « C'est Toussaint Louverture revenant du Fort-de-Joux ». Il exprimait le sentiment ressenti par tous, tant le moment nous semblait porteur d'espérance et chargé de

symbolisme. Une fois Aristide rentré au Palais National, nous espérions que sa première démarche serait de convoquer les États-généraux de la Nation, de panser les plaies encore béantes, et de jeter les bases du nouveau.

Pour la raison évoquée plus haut, à savoir que dans le cadre de la Constitution de 1987 inspirée de celle de la France de de Gaulle, seul un homme d'État, hissé sur le haut pavois de l'histoire, comme ce fut le cas pour Aristide en exil, avait les moyens politiques de moderniser l'appareil de l'État et surtout de rassembler le pays. Pour cela, il eut fallu qu'il laissât le gouvernement gouverner, les politiciens faire la politique, se placer au-dessus de la mêlée, tout en usant de son empire sur les hommes pour les amener à se transcender. Force morale incontestable vers laquelle auraient tendu pour un temps toutes les volontés et qui aurait fait de Jean-Bertrand Aristide l'arbitre suprême de nos divisions, l'oracle de son temps et surtout le recours ultime quand viendraient les inévitables désordres civils qui ont jalonné notre histoire.

Au lieu de cela, le capital politique et moral accumulé fut gaspillé dans des luttes sans grandeur et dans une œuvre de liquidation de nos institutions. L'histoire des 20 dernières années à sa source dans cette occasion manquée. Elle peut se résumer en un constat : une succession de pouvoirs autoritaires sans autorité ; un défilé d'illusionnistes incapables de faire illusion pendant longtemps ; la mise bout à bout de déconvenues sans fin ; une descente aux enfers continue et pour finir une incapacité collective à s'enthousiasmer voire à s'indigner.

Vivement une nouvelle raison d'espérer.